

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2347

20 septembre 2012

SOMMAIRE

Advent Power (Luxembourg) MEP & Cy S.C.A.	112638	Financière Hamptons S.A.	112649
Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.	112638	Finviande S.A.	112649
Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A.	112655	Fire Corporation S.A.	112650
Capgro Holding S.A. SPF	112635	Fire Corporation S.A.	112626
Capon Properties S.A.	112623	First Asset Backed S.A.	112634
Cimolux S.à r.l.	112625	Fiscal Reps	112656
Edinem S.A.	112623	Flash Distribution S.à.r.l.	112634
EG Management S.A.	112623	Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF	112634
Emimmo S.A.	112623	FundAssist S.à r.l.	112634
Emmerson S.A.	112624	Galcap Holding S.A.	112650
Empedocle S.A.	112624	GAP-W International Sàrl	112635
Endurance Asset S.à r.l.	112624	GAP-W International SV	112635
Endurance Hospitality Asset S.à r.l.	112625	Gernest S.A.	112650
Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	112622	GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A.	112651
EPX International S.A.	112625	GFI Software S.à r.l.	112651
EPX International S.A.	112625	GFI Software S.à r.l.	112654
EPX International S.A.	112625	Giapa Investments S.A.	112654
Eurobrick Participations Holding S.A.	112633	Gika S.à.r.l.	112655
Euro Estate Capital S.à r.l.	112633	Gopark SA	112655
European Opticians 2 S.à r.l.	112622	Highland Marine S.A.	112650
Exit Door Holding 2 S.à r.l.	112622	Hochtief Kirchberg Services S.A.	112649
Exit Door Holding 2 S.à r.l.	112622	IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A.	112656
Expertis	112633	Lorlux-Inter	112654
Faster Syndication S.C.A.	112638	Marathon Playa 1 S.à.r.l.	112624
FIA Holdings S.à r.l.	112648	Nikko Asset Management Luxembourg S.A.	112626
FIA Swiss Funding Limited	112649	Stella S.à r.l.	112610
Filti S.à.r.l.	112634		

Stella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.883.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighth day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Parlay Finance Company S.A., a limited liability company (Société Anonyme), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered in Luxembourg Trade register under the number B 61 785, here represented by Miss Lorène Ribier, private employee, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on August 1, 2012. Which, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Stella S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Article 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise by way of private placement only;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with

or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply: The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Tuesday of June at 11 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Parlay Finance Company S.A., prenamed,	12,500 shares
Total shares:	12,500 shares

The amount of twelve thousand hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company,

evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolution of the Sole Shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Mr Julien FRANCOIS, born on June 18, 1976, in Messancy in Belgium residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Information

The undersigned notary informs the representative of the appearing party that before carrying out any business activity or amendment of the corporate object of the company regarding business activity, or should the company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity; the appearing party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; and/or carry out all further formalities in order to render its activity effective anywhere and toward any third party.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg soussigné.

A COMPARU:

Parlay Finance Company S.A., une Société Anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61 785, ici représentée par Melle Lorène Ribier, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration daté du 1^{er} août 2012, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Stella S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme, sauf par voie d'offre publique, ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais uniquement par voie de placement privé, procéder à l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces

méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes.

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier (1^{er}) mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2012.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Parlay Finance Company S.A., précitée,	12,500 parts
Total parts sociales:	12,500 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- M. Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Information

Le notaire soussigné a informé le mandataire du comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce ou de toute autre autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. RIBIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 10 Août 2012. Relation: LAC/2012/38387. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (Signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012105894/659.

(120144152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

—
Extrait de la délibération de l'Associé Unique du 1^{er} juillet 2012

L'Associé unique, B CAPITAL PARTNERS AG, (ayant son siège social à CH-8040 ZÜRICH, Susenbergstrasse 108) confirme qu'il a racheté les 1.250 actions de AIL STRUCTURED FINANCE LTD et qu'il est désormais le seul actionnaire de la société détenant les 1.250 actions actuellement en circulation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108550/13.

(120147359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

European Opticians 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.161.

—
La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108572/12.

(120146862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Exit Door Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.857.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108552/10.

(120147176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Exit Door Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.857.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108553/10.

(120147181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Edinem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 110.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012108555/13.

(120147488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Capon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 70.956.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2011 tenue à 10.00 heures le 5 juin 2012

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Hoffeld Nicolas, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013;

Référence de publication: 2012110115/21.

(120148873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2012.

EG Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012108556/10.

(120146842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Emimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 124.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108557/9.

(120147409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Emmerson S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.248.

La société a été constituée le 23 avril 2007 à Luxembourg par acte reçu par M^e Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n ° 1208 du 20 juin 2007.

Le siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg est dénoncé en date du 10 août 2012 et par conséquent la résiliation de la convention de domiciliation établie en date du 10 juin 2011 entre EMMERSON S.A. et FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. prend effet au 10 août 2012.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Pour les démissionnaires

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Référence de publication: 2012108559/14.

(120147156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Empedocle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012108560/13.

(120147486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Endurance Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Capellen, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.782.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012108561/11.

(120147254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Marathon Playa 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.572.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 août 2012

1. Monsieur Ron BERNSTEIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur David Charles FRIEDMAN, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 8 décembre 1968, demeurant professionnellement à One Bryant Park, 38^{ème} étage, New York (Etats-Unis d'Amérique), NY 10036, a été nommé comme gérant de catégorie A, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2016.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marathon Playa 1 S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012108714/16.

(120147206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Endurance Hospitality Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.540.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012108562/10.

(120147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

EPX International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.739.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108563/9.

(120147292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

EPX International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.739.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108564/9.

(120147293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

EPX International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.739.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108565/9.

(120147294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.478.

—
Suite à deux cessions de parts sociales en date du 16 août 2012 entre la société à responsabilité limitée HORIZONTES SARL, établie et ayant son siège social à L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56 559 et Monsieur Alain REGO pour la première cession et entre la société à responsabilité limitée HORIZONTES SARL, établie et ayant son siège social à L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56 559 et Monsieur Vittorio CRISTIANO pour la deuxième cession, le capital social est ainsi réparti:

- HORIZONTES SARL: 0 part sociale
- Monsieur Alain REGO: 150 parts sociales
- Monsieur Vittorio CRISTIANO: 150 parts sociales

Luxembourg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012108957/17.

(120146988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Fire Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.958.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 août 2012*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FIRE CORPORATION S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012108593/18.

(120147367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Nikko Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.103.

In the year two thousand and twelve, on the third day of the month of August.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder of Nikko Asset Management Co., Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Japan, having its registered office at Midtown Tower, 9-7-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo, 107-6242, Japan,

By virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Being the sole shareholder of Nikko Asset Management Luxembourg S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 19, rue de Bitbourg L1273 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 29 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 268 on 28 February 2007. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 February 2010, published in the Mémorial number 822 on 21 April 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all thirty-five thousand one hundred twenty (35,120) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The agenda is set as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by two hundred thousand Euro (EUR 200,000.00) so as to bring it from its present amount of eight hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 878,000.00) to one million and seventy-eight thousand Euro (EUR 1,078,000.00) by acceptance of a contribution in cash (the "Contribution") by the subscriber set out hereafter (the "Subscriber") and issue of eight thousand (8,000) new shares to the Subscriber, each share with a nominal value of twenty five Euro (€25);

Subscribers	Value of Contribution	Number of shares subscribed	Subscription Price of the shares
NikkoAsset Management Co., Ltd.	200,000 €	8,000	25€
Total	200,000 €	8,000	25€

And especially to subscribe in the name of the undersigned to 8,000 new shares in the Company with a nominal value of EUR 25, fully paid.

2. Amendment of Article 3 of the Articles to provide that the Company will be subject to the new law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 2009/65/EC (UCITS IV) so that Article 3 reads as follows:

"The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 101(2) of the law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment (the «2010 Law»)) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client by client basis.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law."

3. Amendment of the first two paragraphs of Article 4 of the Articles to provide that if permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors of the Company may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Amendment of Article 5 of the Articles to reflect the increase of the share capital of the Company.

5. Amendment of the second and third paragraphs of Article 9 of the Articles to provide that (i) shareholders may appoint another person as his proxy by any means capable of evidencing such appointment and (ii) resolution at a meeting of shareholders will be passed by reference to the votes cast;

6. Amendment of Article 12 of the Articles in order to (i) authorise a director to appoint another director as his proxy by any means capable of evidencing such appointment, (ii) allow a director to participate at any meeting of the board of directors by videoconference or telephone conference or any other means of telecommunication permitting his identification and (iii) to authorise the board of directors to pass in all circumstances and at any time with unanimous consent resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the board of directors

7. Amendment of the third paragraph of Article 15 of the Articles to replace the reference to the NIKKO CORDIAL CORPORATION Group by a reference to the Sumitomo Mitsui Trust Bank, Limited Group.

8. Amendment of Article 18 of the Articles in order to replace the references to "external and independent auditor" by references to "approved statutory auditor".

9. Amendment of Article 19 of the Articles in order to remove the reference to the first accounting year.

10. Amendment of Article 23 of the Articles in order to replace the reference to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

11. Appointment of Mr Philip Yeo as director of the Company until the next annual general meeting of the Company that will consider the approval of the annual accounts for the year ending March 31st, 2013.

III. The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred seventy-eight thousand Euro (EUR 878,000.00) to one million and seventy-eight thousand Euro (EUR 1,078,000.00) by acceptance of the Contribution by the Subscriber and issuance of eight thousand (8,000) new shares to the Subscriber, each share with a nominal value of twenty five Euro (€ 25).

Thereupon, Nikko Asset Management Co., Ltd., represented as stated hereabove, declares to subscribe for eight thousand (8,000) new shares in registered form, with a nominal value of twenty five Euro (€ 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.00), and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

It is resolved to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 101(2) of the law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment (the «2010 Law»)) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client by client basis.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law."

Third resolution

It is resolved to amend the first two paragraphs of Article 4 of the Articles so as to read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of directors of the Corporation shall have the right to set up offices, branches and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors of the Corporation and may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Corporation to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg."

Fourth resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles so as to read as follows:

"The issued capital is set at one million and seventy-eight thousand Euro (EUR 1,078,000.00), consisting of forty-three thousand one hundred and twenty (43,120) registered shares with a par value of twenty five Euro (€ 25) fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary."

Fifth resolution

It is resolved to amend the second and third paragraphs of Article 9 of the Articles so as to read as follows:

"Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or by other means capable of evidencing such appointment.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

Sixth resolution

It is resolved to amend Article 12 of the Articles so as to read as follows:

"The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager and a chief executive officer, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by e-mail or telegram or telex or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by e-mail or telegram or telex or any electronic means capable of evidencing such appointment, another director as his proxy.

Any director may also participate at any meeting of the board of directors by video conference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director and a meeting of the board of directors may also be held by way of conference call or similar means of communication. Such means must allow the director(s) to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Corporation. Directors may also cast their vote in writing or by telefax or other means capable of evidencing such vote.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. For the calculation of quorum and majority, the directors participating at the meeting of the board of directors by video conference or by telecommunication means permitting their identification are deemed to be present. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

The board of directors may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letters, cables or facsimile transmission or such other means capable of evidencing such consent."

Seventh resolution

It is resolved to amend the third paragraph of Article 15 of the Articles so as to read as follows:

"In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation submitted to the vote of the board of directors other than transactions which are part of current operations entered into under normal conditions, conflicting with the interest of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not deliberate or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The preceding paragraph does not apply when the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any company of, or related to the SUMITOMO MITSUI TRUST BANK, Ltd Group, any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations."

Eighth resolution

It is resolved to amend Article 18 of the Articles so as to read as follows:

"The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The approved statutory auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected."

Ninth resolution

It is resolved to amend Article 19 of the Articles so as to read as follows:

"The accounting year of the Corporation shall begin on 1st April of each calendar year and shall terminate on 31st March of the following calendar year."

Tenth resolution

It is resolved to amend Article 23 of the Articles so as to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and the 2010 Law."

Eleventh resolution

It is resolved to permanently appoint Mr. Philip Yeo as director until the next annual general meeting that will consider the approval of the annual accounts for the year ending March 31st, 2013.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand six thousand Euro (1,600.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the person, appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu:

Me Benjamin Rossignon, licencié en droit, résidant à Luxembourg, en tant que mandataire de Nikko Asset Management Co., Ltd., une société constituée et existant sous le droit japonais, ayant son siège social à Midtown Tower, 9-7-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo, 107-6242, Japon,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Etant l'unique actionnaire de Nikko Asset Management Luxembourg S.A., (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée par un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 268 du 28 février 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 10 février 2010, publié au Mémorial numéro 822 du 21 avril 2010.

Le comparant a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique détient l'intégralité des trente-cinq mille cent vingt (35.120) actions en émission de la Société, les résolutions pouvant valablement être adoptées sur les points à l'ordre du jour.

II. L'agenda est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social émis de la Société de deux cent mille euros (€ 200.000,00) de sorte à le porter de son montant actuel de huit cent soixante-dix-huit mille euros (€ 878.000,00) à un million soixante-dix-huit mille euros (€ 1.078.000,00) par l'acceptation de l'apport en espèces ("Apport") par le souscripteur désigné ci-dessous (le "Souscripteur"), et émission de huit mille (8.000) nouvelles actions au Souscripteur, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25).

Souscripteur	Valeur de l'Apport	Nombre des actions souscrites	Prix de souscription des actions
Nikko Asset Management Co., Ltd.	200.000 €	8.000	25 €
Total	200.000 €	8.000	25 €

Et plus particulièrement de souscrire au nom du soussigné à 8.000 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de € 25, entièrement payées.

2. Modification de l'Article 3 des Statuts afin de prévoir que la Société sera soumise à la nouvelle loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectifs transposant la Directive 2009/65/CE de sorte que l'Article 3 se lise comme suit:

"L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»)) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée. La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010."

3. Modification des deux premiers paragraphes de l'Article 4 des Statuts afin de prévoir que si et dans la mesure permise par les lois et règlements luxembourgeois, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à une autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Modification de l'Article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

5. Modification des deuxième et troisième paragraphes de l'Article 9 des Statuts afin de prévoir que (i) les actionnaires peuvent nommer une autre personne en tant que mandataire par tout moyen permettant de prouver cette nomination et (ii) les décisions à l'assemblée des actionnaires seront passées par référence aux voix exprimées.

6. Modification de l'Article 12 des Statuts dans le but (i) d'autoriser un administrateur de nommer un autre administrateur en tant que mandataire par tout moyen permettant de prouver cette nomination, (ii) de permettre à un administrateur de participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification et (iii) d'autoriser le conseil d'administration d'adopter en toutes circonstances et à tout moment à l'unanimité des décisions au moyen de résolutions circulaires écrites et signées par tous les membres du conseil d'administration.

7. Modification du troisième paragraphe de l'Article 15 des Statuts afin de remplacer la référence à NIKKO CORDIAL CORPORATION GROUP par une référence à Sumitomo Mitsui Trust Bank, Limited Group.

8. Modification de l'Article 18 des Statuts dans le but de remplacer les références au réviseur d'entreprises externe et indépendant par des références au réviseur d'entreprises agréé.

9. Modification de l'Article 19 des Statuts afin de retirer la référence à la première année comptable.

10. Modification de l'Article 23 des Statuts afin de remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif par une référence à loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

11. Nomination de Monsieur Philip Yeo en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels pour l'année se terminant le 31 mars 2013.

III. Les résolutions prises par l'actionnaire unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de deux cent mille euros (€ 200.000,00) de sorte à le porter de son montant actuel de huit cent soixante-dix-huit mille euros (€ 878.000,00) à un million soixante-dix-huit mille euros (€ 1.078.000,00), par l'acceptation de l'Apport par le Souscripteur en contrepartie de l'émission de huit mille (8.000) actions au profit du Souscripteur, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25).

En conséquence, Nikko Asset Management Co., Ltd., représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire aux huit mille (8.000) nouvelles actions nominatives, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèce d'un montant de deux cent mille euros (€ 200.000,00) et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 3 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 101 (2) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»)) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire et individualisée.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010."

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'Article 4 des Statuts qui se liront de la manière suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société, des bureaux, filiales ou succursales partout où il l'estimera opportun, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration et peut être transférée à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social à une autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg."

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"Le capital émis est fixé à un million soixante-dix-huit mille euros (EUR 1.078.000,00), représenté par quarante-trois mille cent vingt (43.120) actions nominatives avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) entièrement libérées en espèces, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant."

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier les deuxième et troisième paragraphes de l'Article 9 des Statuts qui se liront de la manière suivante:

"Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen électronique dont la véracité est vérifiable, une autre personne en qualité de mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée des actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul."

Sixième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 12 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité, un autre administrateur et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour

autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment oral ou l'assentiment par écrit, par e-mail, télégramme ou télex ou par tout autre moyen électronique faisant preuve de la renonciation de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles du conseil d'administration se tenant aux heures et lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter, à toute réunion, en désignant par écrit, e-mail, télégramme ou télex, ou par tout autre moyen électronique faisant preuve d'une telle désignation, un autre administrateur en qualité de mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si deux administrateurs au moins sont présents ou représentés. Pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs participant à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Tout administrateur peut aussi participer en toutes circonstances à un conseil d'administration par vidéoconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent permettre aux administrateurs une participation effective à une réunion du conseil d'administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises de façon continue. Une réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège social de la Société. Les administrateurs peuvent également exprimer leur vote par écrit ou par fax ou tout autre moyen faisant preuve d'un tel vote.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou à l'étranger.

Le conseil d'administration peut également en toutes circonstances et à tout moment adopter à l'unanimité des décisions au moyen de résolutions circulaires écrites et signées par tous les membres du conseil d'administration; une telle décision sera aussi valable et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un même document ou sur plusieurs copies d'un même document et pourront être prouvées par lettres, télégramme, ou par fax ou par tout autre moyen faisant preuve d'une telle approbation."

Septième résolution

Il est décidé de modifier le troisième paragraphe de l'Article 15 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque affaire de la Société, soumise au vote du conseil d'administration autre que les transactions qui font partie des opérations courantes conclues dans des conditions normales, qui est en conflit avec les intérêts de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait sur cette affaire et l'intérêt personnel de cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les dispositions du paragraphe qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions envisagées concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales. Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourraient exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société du groupe SUMITOMO MITSUI TRUST BANK, LTD ou toute société filiale ou affiliée à ce groupe, ou toute autre société ou entité déterminée par le conseil d'administration à sa discrétion, sous réserve que cet «intérêt personnel» soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables."

Huitième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 18 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"La révision des documents comptables annuels de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur."

Neuvième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 19 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année civile et se terminera le 31 mars de l'année civile suivante."

Dixième résolution

Il est décidé de modifier l'Article 23 des Statuts qui se lira de la manière suivante:

"Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et à la Loi de 2010."

Onzième résolution

Il est décidé de nommer définitivement Monsieur Philip Yeo en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels pour l'année se terminant le 31 mars 2013.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, l'assemblée est dès lors close.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à mille six cents Euros (1.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. ROSSIGNON et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2012. Relation: LAC/2012/37955. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Référence de publication: 2012108751/386.

(120147430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Euro Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.302.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108570/10.

(120147295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Eurobrick Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012108571/11.

(120146858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Expertis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPERTIS s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012108574/11.

(120147014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Filti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108575/9.

(120147072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 162.077.

Die Generalversammlung der Aktionäre hat mit Wirkung vom 27 Juni 2012 MAZARS S.A., 10A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, August 2012.

Référence de publication: 2012108581/13.

(120147035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

First Asset Backed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.106.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour First Asset Backed SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012108576/11.

(120147379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Flash Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.
R.C.S. Luxembourg B 139.509.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

FLASH DISTRIBUTION S. à r. l.

Représentée par M. TKACHENKO Alexander

Référence de publication: 2012108577/12.

(120146870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

FundAssist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 146.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2012.

Pour compte de FundAssist Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012108584/12.

(120146956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée,
(anc. GAP-W International Sàrl).**

Capital social: USD 8.532.780,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 28 juin 2012

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

En conséquence des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;
- Monsieur Christopher J. LANNING, administrateur, demeurant 62, W. 91st Street, Apt 4, New York, NY 10024, USA; et
- Monsieur Thomas J. MURPHY, administrateur; demeurant 10, Sylvan Road, Darien, CT 06820, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAP-W International SV

Référence de publication: 2012108615/19.

(120147272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Capgro Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.035.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of August.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the "société anonyme de gestion de patrimoine familial" named CAPGRO HOLDING S.A. SPF, established and with its registered office at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 62035,

incorporated in accordance with a deed received by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary in Luxembourg on the 4th of December 1987, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 162 of March 18th, 1998. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 30th, 2010, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 683 of April 9th, 2011.

The meeting is presided by Mrs Gabriele SCHNEIDER, director of companies, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The chairman appointed as secretary Mrs Regina PINTO, private employee, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Teresa LIMOSANI, private employee, with professional address in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the eighteen thousand (18.000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands at the following address: 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, under the resolutive condition of non-registration at the Public Registry in BVI.

2. Power to Mr. Andre Varga and/or Mr. Milton Varga or any other person or employee of the BVI company "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", having its registered offices at 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in BVI.

3. Power to Mrs Gabriele Schneider and/or Mr Michel Schaeffer, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg and to grant discharge to the members of the board and the statutory auditor, on basis of an evidence of the company's inscription in BVI.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand-Duchy of Luxembourg to British Virgin Islands and to change the Company's nationality to British Virgin Islands, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity,

the whole under the resolute condition of non-registration of the Company at the Public Registry in British Virgin Islands for whatsoever reason it can be.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting resolved that the address of its registered office in British Virgin Islands shall be fixed at 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Second resolution

The meeting resolved to grant all powers to Mr. André Varga and/or Mr. Milton Varga or any other person or employee of the BVI company "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", having its registered offices at 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in BVI and to sign all acts and documents and do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

Third resolution

The meeting resolved to grant all powers to Mrs Gabriele Schneider and/or Mr Michel Schaeffer, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg and to grant discharge to the members of the board and the statutory auditor, on basis of an evidence of the company's inscription in BVI.

They are also empowered, as soon as the inscription of the company in BVI, without discontinuance, shall be proved, to give full discharge to the members of the Board of Directors and to the statutory auditor.

Fourth resolution

The meeting decides that all documents relating to the company in Luxembourg shall be kept for a period of at least five years at its former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4000.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil douze, le dix août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de gestion de patrimoine familial dénommée «CAPGRO HOLDING S.A. SPF», établie et ayant son siège social au 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62035,

constituée suivant acte reçu par le notaire me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg le 4 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 162 du 18 mars 1998. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 683 du 9 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mme Regina PINTO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Teresa LIMOSANI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les dix-huit mille (18.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques à l'adresse suivante: 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non-inscription de la société au Registre Public des Sociétés aux Iles Vierges Britanniques.

2.- Pouvoir à accorder à Monsieur André Varga et/ou Monsieur Milton Varga ou toute autre personne ou employé de la société «Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited», ayant son siège social à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux BVI.,

3.- Attribution de tous pouvoirs à: Madame Gabriele Schneider et/ou Monsieur Michel Schaeffer, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société aux BVI.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège effectif avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques,

et de faire adopter par la Société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle,

et le tout sous la condition résolutoire de la non inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social sera fixée à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickhams' Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur André Varga et/ou Monsieur Milton Varga ou toute autre personne ou employé de la société «Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited», ayant son siège social à 325, Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires afin d'enregistrer la Société aux BVI, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Gabriele Schneider et/ou Monsieur Michel Schaeffer, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société aux BVI.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Schneider, R. Pinto, T. Limosani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2012. LAC/2012/38843. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109594/154.

(120148283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

Faster Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012108586/14.

(120147374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Advent Power (Luxembourg) MEP & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.905.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

“Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l.” a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.000, here represented by Mrs. Linda Harroch, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 6 August 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.905, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 29 July 2011, number 1728, page 82908. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 29 June 2011, published in the Mémorial C, dated 17 October 2011, number 2499, page 119933.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to create two new classes of share referred to as the “Management Share” and the “Class A Shares”.

Second resolution

The sole partner resolves to reclassify one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) of the existing shares into one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) Class A Shares owned by Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l. and to transfer the remaining existing share which shall be reclassified into one Management Share to Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l. a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.019.

Third resolution

The partners then resolve to amend article 5.1 of the by-laws of the Company in order to reflect such reclassification and which now reads as follows:

“ **5.1.** The capital is fixed at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) class A shares and one (1) management share (the “Management Share”, all shares together referred to as the “Shares”) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Fourth resolution

The partners resolve to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” – S.à r.l.) into a public partnership limited by shares (“société en commandite par actions” – S.C.A.). As a consequence of such conversion the share capital of the Company shall be equal to one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) class A shares of one Euro (EUR 1.-) each and one (1) management share of one Euro (EUR 1.-) (the “Management Share”, all shares together referred to as the “Shares”). The Management Share shall be held by Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

Fifth resolution

The partners decide to acknowledge and approve the report established by Alter Audit S.à r.l., a réviseur d’entreprises, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1, 26-1 (1) and 103 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of such report states as follows:

«En conclusion, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l’actif net est surévalué. L’actif net constaté, pour un montant d’EUR 1.195.976 n’est pas inférieure au capital social minimum applicable pour une société commandite par actions, soit un montant d’EUR 31.000.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described conversion of legal form, they expressly confirm that:

- (i) as at the date of the conversion, the Company’s net equity amounts EUR 1,195,976.00;
- (ii) the Company’s net equity is at least equal to EUR 31,000.-.

Sixth resolution

The shareholders decide to change the name of the Company into “Advent Power (Luxembourg) MEP & Cy S.C.A.”.

Seventh resolution

The shareholders decide to fix the date of the annual general meeting of the shareholders, each year, on the first Monday of the month of June at 11.00 a.m.

Eighth resolution

The shareholders decide to amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new form of the Company, as follows:

1. Corporate form / Name / Duration.

1.1 There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of “Advent Power (Luxembourg) MEP &

Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The capital is fixed at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) class A shares of one Euro (EUR 1.-) each and one (1) management share (the "Management Share", all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l. as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form or bearer form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Management.

6.1 The Company shall be managed by Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l. prenamed (herein referred to as the "Manager").

6.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

6.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

6.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

6.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

6.5 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

7. Supervisory board.

7.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

7.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

7.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

7.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

7.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

7.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

7.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

7.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

7.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

7.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

7.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8. Art. 8. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

9. Decision of the shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

9.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

9.3 The annual general meeting shall be held on the first Monday of June at 11 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

9.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

10. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

10.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

10.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

10.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

10.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

11. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

12. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Ninth resolution

The shareholders decide to accept with immediate effect the resignation of Myriam Deltenre, Isabelle Lapietra and Michael J. Ristaino as managers of the Company.

Tenth resolution

The shareholders decide to appoint the following person as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years:

- Mr. Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France, residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France;

- Mr. Dominique LEGER, accountant, born on 2 December 1971 in Namur, Belgium residing at 22 Rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgium; and

- Mrs. Stephanie DE DOBBELEER, accountant, born on 28 November 1973 in Bastogne, Belgium residing at 2 Rue du Bois, 6800 Libramont-Chevigny, Belgium.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

“Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.000 et ici représentée par Maître Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 août 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Power (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.905, constituée suivant un acte notarié en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 29 juillet 2011, numéro 1728, page 82908. Les statuts de la Société ont été modifiés depuis lors suivant un acte notarié du 29 juin 2011, publié au Mémorial C du 17 octobre 2011, numéro 2499, page 119933.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales référencées comme étant (i) l'action de commandité (l'«Action de Commandité») et (ii) les parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A»).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de classer un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) des parts sociales existantes en un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) Parts Sociales de Catégorie A, détenues par Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l. et de transférer la part sociale existante restante reclassifiée en une Action de Commandité à Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.019.

Troisième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter cette classification, lequel article sera désormais lu comme suit:

« **5.1.** Le capital est fixé à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) représenté par un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) parts sociales de catégorie A et une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité», toutes ensembles les «Actions») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-). Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Actions et «Associé» devra être interprété conformément.»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l) en une société en commandite par actions (S.C.A.). En conséquence le capital social de la Société sera égal à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) divisé en (i) un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) parts sociales de catégorie A et (ii) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité», toutes ensembles les «Actions») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-). L'Action de Commandité sera détenue par Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

Cinquième résolution

Les associés décident de reconnaître et accepter le rapport établi par Alter Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, conformément aux articles 31-1, 32-1, 261 (1) et 103 de la loi en date du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport affirme comme suit:

«En conclusion, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net est surévalué. L'actif net constaté, pour un montant d'EUR 1.195.976 n'est pas inférieure au capital social minimum applicable pour une société commandite par actions, soit un montant d'EUR 31.000.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent les gérants actuels de la Société, reconnaissant avoir été informés à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée, en tant que gérants de la Société, en raison de la conversion de forme juridique décrite ci-dessus, ils confirment expressément que:

- (i) à la date de la conversion, les capitaux propres nets de la Société s'élèvent à EUR 1,195,976.00;
- (ii) les capitaux propres nets de la Société sont au moins égaux à EUR 31.000.-.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société en «Advent Power (Luxembourg) MEP & Cy S.C.A.».

Septième résolution

Les actionnaires décident de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des associés de la Société au premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Huitième résolution

Les actionnaires décident de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme il suit:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Advent Power (Luxembourg) MEP & Cy S.C.A.» (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi de 1915»), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) représenté par un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) actions de catégorie A et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité», toutes ensembles les «Actions») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-). L'Action de Commandité sera détenue par Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Gérance.

6.1 La Société sera administrée par Advent Power (Luxembourg) MEP S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

6.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

6.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

6.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

6.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

6.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

7. Conseil de Surveillance.

7.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

7.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

7.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

7.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

7.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

7.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

7.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

7.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

7.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

7.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

7.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

8. Art. 8. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

9. Décisions des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par

courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

9.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 11h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

9.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10. Année sociale.

10.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

10.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

10.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

10.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

11. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

12. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.»

Neuvième résolution

Les actionnaires décident d'accepter avec effet immédiat la fin des mandats de Myriam Deltenre, Isabelle Lapietra et Michael J. Ristaino en tant que gérants de la Société.

Dixième résolution

Les actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Frédéric FRANCESCONI, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France;

- Monsieur Dominique LEGER, comptable, né le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique demeurant au 22 rue du Petit Vivier, 6860 Ebly, Belgique; et

- Madame Stéphanie DE DOBBELEER, comptable, né le 28 novembre 1973 à Bastogne, Belgique, demeurant au 2 rue du Bois, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2012. Relation: EAC/2012/10848. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012108406/570.

(120146826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 783.960.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108587/10.

(120147115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108588/10.

(120147117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE HAMPTONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108590/12.

(120147412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Finviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012108591/13.

(120147489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Hochtief Kirchberg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 94.069.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 24. Mai 2012 hervor dass:
die Herren:

- Dieter Majewski, Dipl.-Betriebswirt, Victoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg

- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg

- Hans-Peter Arnold, Dipl.-Kfm, 22 Anne-Frank-Strasse, D-40699 Erkrath

als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxembourg, den 22. August 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012108644/19.

(120147226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Fire Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.958.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRE CORPORATION S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012108592/12.

(120147200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Galcap Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012108613/14.

(120147520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Highland Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108633/9.

(120147384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Gernest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012108618/13.

(120147482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 164.851.

—
Dépôt Rectificatif remplaçant le Dépôt 1120122708 du 17 juillet 2012

La société a été constituée par acte notarié en date du 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°41 du 5 janvier 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTFAR Patrimoine Luxembourg S.C.A.

Référence de publication: 2012108620/14.

(120147502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.127.

—
In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GFI Software S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register section B under number 147.127 incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 10 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1507 on 5 August 2009. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 31 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 887 on 4 April 2012.

The meeting opened at 3.30 p.m. with Mr. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman designated Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Mrs. Anne MAUSKE, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company’s share capital by an amount of forty euro (EUR 40) so as to raise it from its current amount of one million one hundred six thousand two hundred nine euro and sixty-four cents (EUR 1,106,209.64) up to one million one hundred six thousand two hundred forty-nine euro and sixty-four cents (EUR 1,106,249.64) by issuing four thousand (4,000) class A common shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

2. Subsequent amendment of article eight of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at one million one hundred six thousand two hundred forty-nine euro and sixty-four cents (EUR 1,106,249.64) represented by one hundred ten million six hundred twenty-four thousand nine hundred sixty-four (110,624,964) class A common shares (the “Class A shares”) having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Any reference to “shares” in the present articles of incorporation shall be a reference to the Class A shares.”

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of forty euro (EUR 40) so as to raise it from its current amount of one million one hundred six thousand two hundred nine euro and sixty-four cents (EUR 1,106,209.64) up to one million one hundred six thousand two hundred forty-nine euro and sixty-four cents (EUR 1,106,249.64) by issuing four thousand (4,000) class A common shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each

The four thousand (4,000) new Class A shares have been subscribed by GFI Software Holdings Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1604255 for a price of seventeen thousand six hundred one euro and ninety cents (EUR 17,601.90).

The shares so subscribed by GFI Software Holdings Ltd., prenamed, have been fully paid up by a contribution in cash. Proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of seventeen thousand six hundred one euro and ninety cents (EUR 17,601.90) consists of forty euro (EUR 40) for the share capital and seventeen thousand five hundred sixty-one euro and ninety cents (EUR 17,561.90) for the share premium.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the general meeting of shareholders resolves to amend article eight of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at one million one hundred six thousand two hundred forty-nine euro and sixty-four cents (EUR 1,106,249.64) represented by one hundred ten million six hundred twenty-four thousand nine hundred sixty-four (110,624,964) class A common shares (the “Class A shares”) having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Any reference to “shares” in the present articles of incorporation shall be a reference to the Class A shares.”

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand four hundred and ten euro (EUR 1,410.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de GFI Software S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.127, constituée selon un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1507 du 5 août 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 31 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 887 du 4 avril 2012.

L'assemblée s'est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg.

Le président a désigné Madame Anne-Laure GIRAUDEAU, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Anne MAUSKE, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante euros (EUR 40) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million cent six mille deux cent neuf euros et soixante-quatre centimes (1.106.209,64) jusqu'à un million cent six mille deux cent quarante-neuf euros et soixante-quatre centimes (1.106.249,64) par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

2. Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suite:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent six mille deux cent quarante-neuf euros et soixante-quatre centimes (1.106.249,64), représenté par cent dix millions six cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quatre (110.624.964) parts sociales ordinaires de classe A (les «parts sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Toute référence aux «parts sociales» dans les présents statuts constituera une référence aux parts sociales ordinaires de Classe A.»

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués dans une liste de présence; que cette liste de présence, signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et les membres du bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté lors de cette assemblée et tous les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment informés de la présente assemblée et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à la tenue de celle-ci, aucune convocation n'était nécessaire;

IV. Que l'assemblée représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des associées, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante euros (EUR 40) afin de l'augmenter de son montant actuel d'un million cent six mille deux cent neuf euros et soixante-quatre centimes (1.106.209,64) jusqu'à un million cent six mille deux cent quarante-neuf euros et soixante-quatre centimes (1.106.249,64) par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Les quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A ont été souscrites par GFI Software Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1604255 pour un prix de dix-sept mille six cent un euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 17.601,90).

Les parts sociales ainsi souscrites par GFI Software Holdings Ltd., prénommée, ont été intégralement souscrites par un apport en numéraire. Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de dix-sept mille six cent un euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 17.601,90) se compose de quarante euros (EUR 40) attribué au capital social et de dix-sept mille cinq cent soixante et un euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 17.561,90) attribué à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article huit des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suite:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent six mille deux cent quarante-neuf euros et soixante-quatre centimes (1.106.249,64), représenté par cent dix millions six cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-quatre (110.624.964) parts sociales ordinaires de classe A (les «parts sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Toute référence aux «parts sociales» dans les présents statuts constituera une référence aux parts sociales ordinaires de Classe A.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille quatre cent dix euros (EUR 1.410,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des même comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, les mandataires desdites comparantes ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, A.-L. GIRAUDEAU, A. MAUSKE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2012 LAC/2012/36706. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012108621/157.

(120147076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012108622/14.

(120147301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Lorlux-Inter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 119, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 36.772.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

«Par jugement rendu en date du 20 Janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société LORLUX-INTER SARL (N°R.C.S B 36772), avec siège social à L-3770 Tétange, 119, rue Principale, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Maître Grégoire Chaste

Le liquidateur»

Référence de publication: 2012109293/20.

(120147810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

Giapa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 58.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
GIAPA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012108623/11.

(120147052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Gika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5890 Alzingen, 6, rue Roger Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 158.551.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012108625/10.

(120147174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Gopark SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 115.948.

Les mentions ci-dessous et en annexe remplacent celles déposées le 14 juin 2012 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L120098804

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012108626/12.

(120146895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.911.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-sept août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "MONTARD LLC", ayant son siège social au 101, Main Street, Suite 1, Tappan, New York, 10983, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par une de ses gérantes, Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ALTAN GROUP INDUSTRIAL INVESTMENTS-CONSULTING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.911, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 27 octobre 2005;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que les titres de la Société seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite représentante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2012. LAC/2012/39418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012109011/52.

(120148052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2012.

IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC (Kirchberg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 67.082.

— AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 9 Juli 2012 hervor dass:

die Herren:

- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Hans-Peter Arnold, Dipl.-Kfm, 22 Anne-Frank-Strasse, D-40699 Erkrath
- Frank Diesch, Betriebswirt, 35 Birkenstrasse, D-54597 Burbach

als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxemburg, den 22. August 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012108665/19.

(120147233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Fiscal Reps, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.563.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012108594/9.

(120147496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.